

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2017**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 3 avril 2017

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 21 mars 2017  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-34

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : M. MANINI

OBJET  
  
CONVENTION  
D'OBJECTIFS ET DE  
FINANCEMENT AVEC LA  
CAF DU RHONE POUR LA  
CRECHE  
JARDIN GRENADINE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc à Mme LACROIX), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COUTURIER), M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. THEVENOT), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET jusqu'avant vote du N° 2017-12), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE (par proc. à Mme ROUCHON), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme MAINAND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. MICHON)

Etait absent : /

**PREFECTURE**  
**Accusé de réception**  
**Reçu le .....**  
**Identifiant de l'Acte :**  
**069 216900340.....**

**Rapport de** : I. MAINAND

Par délibération n° 2016-35 du 25 mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé et autorisé la signature de la convention d'objectifs et de financement pour les établissements d'accueil du jeune enfant avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône.

Cette convention intègre notamment la crèche « Jardin Grenadine » située 19 montée des forts. Depuis son ouverture, cet équipement accueillait uniquement des enfants âgés de 2 à 3 ans, pendant les périodes scolaires, dans des locaux mutualisés avec le centre de loisirs Caluire Juniors. Les travaux réalisés courant 2016 ont permis de transformer ce jardin d'enfants en crèche « classique » permettant d'accueillir des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans, avec les mêmes jours et horaires d'ouverture que les autres établissements municipaux. La montée en charge progressive de cet équipement a permis d'accueillir 18 enfants à l'ouverture le 1<sup>er</sup> décembre dernier, 30 depuis début janvier, et atteindra 47 berceaux à terme.

Compte-tenu de cette évolution, il convient de conclure une nouvelle convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône prenant en compte les nouvelles caractéristiques de fonctionnement de cet équipement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

**- APPROUVE**

les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour la crèche « Jardin Grenadine » pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 31 décembre 2019 ci-annexée ;

**- AUTORISE**

sa signature par Monsieur le Député-Maire.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 3 avril 2017  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

